

Délibération n°2504-06

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Gérard BRANDA – Maire.

Conseillers en exercice : 13
Présents : 12+1 proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Sandrine BARRALIS – Michel CORSINI – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Philippe ALLEGRINI – Fabienne GALLI – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN

Absente excusée : Karine FAGES

Secrétaire : Gérard STOERKEL

**Objet : ANNEE 2025
Taux d'imposition
Sur la Commune**

Par délibération n°2404-17 du 9 avril 2024, l'assemblée délibérante avait voté pour l'année 2024, les taux suivants avec la volonté de ne pas modifier la pression fiscale :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,98 %
- taxe sur le foncier bâti : 21,73 %
- taxe sur le foncier non bâti : 81,20 %

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2025, de maintenir les dits taux, et de les établir ainsi :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,98 %
- taxe sur le foncier bâti : 21,73 %
- taxe sur le foncier non bâti : 81,20 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** pour 2025, les taux suivants :
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,98 %
 - taxe sur le foncier bâti : 21,73 %
 - taxe sur le foncier non bâti : 81,20 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Gérard STOERKEL

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé électroniquement par : Gérard BRANDA
Date de signature : 11/04/2025
Qualité : Maire